



Conférence de la JBM – Mercredi le 5 décembre 2018

Le CAIJ a trouvé des documents susceptibles de vous intéresser sur le sujet de la conférence : *La connaissance d'office : mode de preuve et reflet de la société*, par L'honorable Guy Cournoyer et Maître Marie-Hélène Beaudoin.

Doctrine en version électronique

1. Côté, Luc et Catherine Dubé-Caillé, « [La connaissance d'office et la spécialisation de la Commission des lésions professionnelles : de la théorie à la pratique](#) » dans École du Barreau du Québec. Service de la formation continue, *Les développements récents en droit de la santé et sécurité au travail 2013*, vol 360, Cowansville (Qc), Yvon Blais, 2013, 165 (CAIJ).
2. Ducharme, Léo, [Précis de la preuve](#), 6^e éd, Montréal, Wilson & Lafleur, 2005 aux para 74 et s (CAIJ).
3. Reynolds, Stéphane et Monique Dupuis, « [La preuve à l'instruction](#) » dans École du Barreau du Québec, *Preuve et procédure*, Collection de droit 2017-2018, vol 2, Cowansville (Qc), Yvon Blais, 2017, 369 (CAIJ).

Doctrine en version électronique sur authentification

1. Fabien, Claude, « [L'utilisation par le juge de ses connaissances personnelles, dans le procès civil](#) » (1987) 66 R du B Can. 433, aux pp 454 et s (HeinOnline).
2. Pinard, Danielle, « [La notion traditionnelle de connaissance d'office des faits en droit de la preuve](#) » (1997) 31 RJT 87 (HeinOnline).

Questions de recherche documentées

1. [Que faut-il pour qu'un fait devienne de connaissance judiciaire?](#), TOPO-002897 (11 septembre 2017) (CAIJ).
2. [Quelles sont les sources utiles à consulter sur la connaissance d'office en matière de preuve civile?](#), TOPO-000579 (11 septembre 2017) (CAIJ).
3. [Quelles sont les sources utiles à consulter sur la connaissance d'office en matière de preuve pénale?](#), TOPO-000594 (22 août 2018) (CAIJ).
4. [Un juge peut-il se référer à des connaissances acquises à l'occasion de l'audition d'autres affaires?](#), TOPO-002005 (30 juillet 2018) (CAIJ).

Doctrine disponible sans frais en bibliothèque

1. Royer, Jean-Claude et Catherine Piché, *La preuve civile*, 5^e éd, Cowansville (Qc), Yvon Blais, 2016, aux pp et 78 et s [En bibliothèque KEQ 1126 R891 2016](#).

Pour plus d'information juridique, consultez [le site du CAIJ](#).